

Paris, le 16 avril 2015

Communiqué de presse

Bilan de l'épargne salariale au 31 décembre 2014

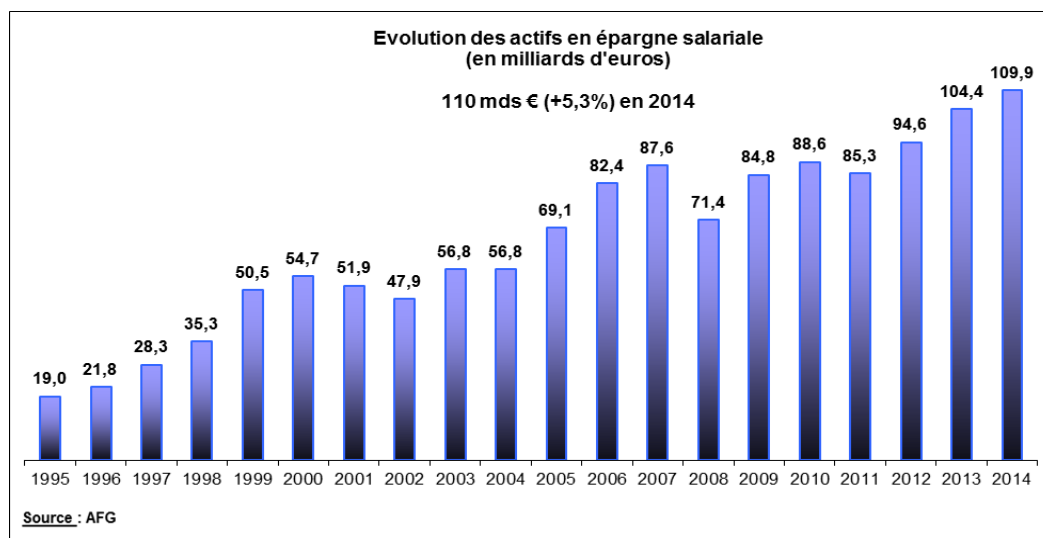
L'épargne salariale atteint 110 milliards d'euros d'encours (+5 % sur 1 an)

Près de 11 millions de porteurs, travaillant dans 290.000 entreprises, en sont bénéficiaires

L'Association française de la gestion financière (AFG) publie son enquête annuelle sur l'épargne salariale pour l'année 2014.

Au 31 décembre 2014, les encours d'épargne salariale se sont établis à **109,9 milliards d'euros**.

Les actifs sont en hausse de plus de **5%** par rapport au 31 décembre 2013 en raison essentiellement de la bonne tenue des marchés.



Ces encours se répartissent entre :

- **les fonds d'actionnariat salarié** ⁽¹⁾ à hauteur de **42,9 milliards d'euros**, soit **39 % du total** ;
- **les fonds « diversifiés »** ⁽²⁾, investis eux-mêmes largement en actions, à hauteur de **67 milliards d'euros**, soit **61 % du total**.

Les fonds solidaires continuent de progresser. En 2014, leur actif est passé de 3,7 milliards à 4,1 milliards d'euros, soit une progression de 11 %.

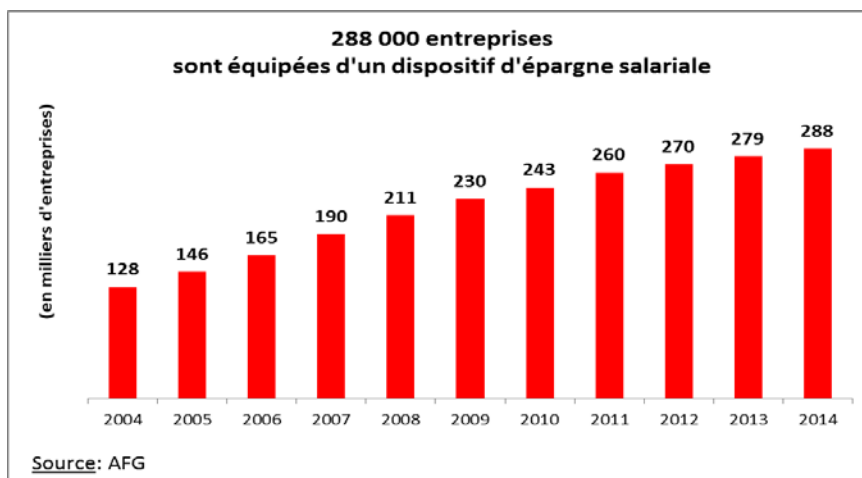
La progression est également marquée pour les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) dont l'encours est désormais de 19,2 milliards d'euros (+ 19 % en 2014). **L'ISR atteint désormais 30% de l'épargne salariale diversifiée.**

⁽¹⁾ principalement FCPE de l'article L.214-165 du code monétaire et financier et SICAVAS

⁽²⁾ principalement FCPE de l'article L.214-164 du code monétaire et financier

Le nombre de comptes de porteurs d'épargne salariale reste stable à près de 11 millions.

Le nombre d'entreprises équipées poursuit régulièrement sa croissance. Au 31 décembre 2014 en effet, **près de 290.000 entreprises disposent d'un plan d'épargne salariale, soit une hausse de 3 %** par rapport au 31 décembre 2013. Elles sont 283.000 à compter moins de 250 salariés souscripteurs d'épargne salariale, soit 10.000 de plus en un an.



Les versements sur des dispositifs d'épargne salariale ont atteint **12,2 milliards d'euros en 2014** (en augmentation de plus de 4 % par rapport à 2013). Ils se répartissent de la manière suivante : 3,6 milliards € au titre de la participation, 3,5 milliards € au titre de l'intéressement, 2,8 milliards € au titre des versements volontaires des salariés et 2,3 milliards € au titre de l'abondement des entreprises.

Le montant des rachats s'élève à 12 milliards ce qui donne un **solde net de souscription en équilibre positif (+200 millions d'euros)** contre un solde net de souscription négatif de 3,5 milliards d'euros en 2013 dû essentiellement à la mesure contestable de déblocage exceptionnel de l'épargne salariale.

Sur les 110 milliards d'euros de l'épargne salariale, **les PERCO représentent 10,3 milliards d'euros** (+ 20 % sur un an). La croissance de leur actif net s'explique principalement par le très bon niveau des souscriptions nettes à **1,3 milliards d'euros**.

Les deux principaux cas légaux de déblocage anticipé de l'épargne salariale demeurent la **cessation du contrat de travail**, avec un montant moyen débloqué de près de 4.868 euros pour près de 277.000 salariés, et **l'achat de la résidence principale, qui a concerné près de 137.000 foyers** en leur permettant de financer leur projet à hauteur de 11.420 euros en moyenne. Viennent ensuite, loin derrière, le mariage ou la signature d'un pacte civil de solidarité (51.600 cas), le décès (19.500 cas), l'arrivée du 3ème enfant (11.800 cas), l'invalidité, la création ou reprise d'entreprise, le surendettement, et le divorce.

L'AFG rappelle que l'épargne salariale est non seulement une épargne de moyen terme mais constitue grâce au PERCO un excellent supplément aux régimes de retraite de base et complémentaires.

L'AFG se réjouit qu'un bon nombre de ses propositions et de celles du Copiesas soient reprises dans le projet de loi Macron actuellement en discussion au Parlement. Elle espère que ces mesures figureront dans le texte définitif, permettant ainsi d'étendre le bénéfice de l'épargne salariale à davantage de salariés et de mieux financer l'économie nationale.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent plus de 3 200 milliards d'euros d'actifs dont 1 600 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et 1 600 milliards d'euros en gestion sous mandat et fonds de droit étranger.

Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)

Contact : Dominique PIGNOT - Directrice de la Communication - Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / d.pignot@afg.asso.fr